



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;  
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

**Séance du 18.09.18**

---

**#Objet : Ouverture d'une procédure d'adoption d'un plan particulier d'affectation du sol Zone 11 Archiducs. Approbation.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire du 09/04/2004 et plus particulièrement les articles 40 à 68 ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12/07/2018 décidant d'approuver le Plan Régional de Développement Durable ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 03/05/2001 décidant d'approuver le Plan Régional d'Affectation du Sol ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23/01/2018 relative à l'adoption d'une motion concernant la demande d'un PPA Archiducs ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19/06/2018 adoptant le dossier d'avis préalable à l'élaboration du plan particulier d'affectation du sol Archiducs en application de l'article 44, §1<sup>er</sup> du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire ;

Vu l'avis de Bruxelles Environnement émis le 24/07/2018 dans les délais ;

Vu l'avis de perspective.brussels émis le 24/07/2018 dans les délais ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 04/09/2018 approuvant la poursuite de la procédure ;

Considérant que les objectifs généraux du plan particulier d'affectation du sol seront de définir des prescriptions urbanistiques et environnementales, de maîtriser les densités et d'assurer des impacts raisonnables via la réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales comprenant notamment un volet relatif à la mobilité ;

Considérant que le plan particulier d'affectation visera à permettre aux projets publics et privés de se réaliser dans un cadre préétabli qui offre une vision d'ensemble au développement du quartier ; considérant que pour ce faire, il définira à travers des prescriptions graphiques et littérales :

1. l'implantation et le gabarit des constructions;

2. l'esthétique des constructions et de leurs abords;
3. les règles d'aménagement, de construction et de rénovation destinées à améliorer le bilan environnemental du périmètre visé ;

Considérant que l'élaboration du plan particulier d'affectation du sol tiendra compte des points d'attention spécifiques aux 4 parcelles à bâtir principales contenues dans le périmètre concerné (Archiducs-Nord-Gerfauts, Champ des Cailles, Cailles-Régie et Tritomas) tels qu'identifiés dans le rapport préalable adopté par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 19/06/2018 en application de l'article 44, §1<sup>er</sup> du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire ;

Sur proposition du Collège échevinal

DECIDE

Article unique

L'ouverture de la procédure d'adoption d'un plan particulier d'affectation du sol Zone 11 Archiducs est approuvée. Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé de l'élaboration du plan conformément aux dispositions de l'article 43 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 14 votes positifs, 11 abstentions.

*Abstentions : Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Dominique Buyens, Sandra Ferretti.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 19 septembre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Tristan Roberti